

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 15 juin 2015
à 20h00

Étaient présents :

M. Jean-Daniel HUCHELMANN - M. Rémy HUCHELMANN – Mme Suzanne KAYSER-GRAFF
M. Bernard BAUR - Mme Véronique MEYER - M. Gabriel ROSFELDER - M. Jean-Martin MERCKLE
M. Jean-Yves RETIF - Mme Elisabeth MEYER-BRENNER - Mme Pascale HABSIGER-LECOURT
Mme Sabrina HORN.

Absents excusés :

M. Stève RISCH - Mme Evelyne TRUTT – M. Grégory FINCK (procuration à M. Jean-Yves RETIF)
Mme Sophie ENGEL (Mme Sabrina HORN)

1. **Approbation du PV du 18 mai 2015**

Le PV est accepté à l'unanimité.

2. **Aménagement du carrefour giratoire RD42/rue du Forst**

a. Avenant au marché de maîtrise d'œuvre

M. le Maire présente l'avenant de transfert pour le marché de maîtrise d'œuvre du bureau d'études SNC LAVALIN.

Le présent Avenant a pour objet :

- de transférer les droits et obligations du marché public relatif à l'opération « Rues et carrefours » (libellé donné dès le début du projet RD1422 et RD42 qui fut scindé en 2 phases), initialement conclue avec la Société SNC LAVALIN, au profit de la Société TPF Ingénierie SAS, dont le siège social est sis 2 quai d'Arenc – BP 60025 – 13202 Marseille cedex 2.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré

ACCEPTE l'avenant de transfert

AUTORISE M. le Maire à signer l'Avenant de transfert avec le bureau d'études TPF Ingénierie SAS

Vote : 13 voix POUR

b. Autorisation de signature des marchés

Suite à la décision du Conseil Municipal du 18 mai 2015 sollicitant un passage à la sortie de la rue du vignoble qui devait être fermée complètement, le déplacement des panneaux d'agglomération jusqu'à cette dernière ainsi qu'un cheminement piéton le long de la zone urbanisée entre la rue du Forst et la rue du Vignoble.

L'ensemble de ces modifications ont été présentées au Conseil Départemental qui a répondu favorablement ce jour en mettant en garde les élus sur la sécurité des piétons.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil qu'une consultation pour les marchés de travaux lancés en 2 lots le 13 avril 2015 pour le réaménagement du carrefour de la rue du Forst avec la RD 42 et la sécurisation des accès sur la RD 42 des chemins communaux et de la rue du Vignoble à GERTWILLER.

Le groupe de pilotage s'est réunie le lundi 04 mai 2015 pour l'ouverture des plis. Après analyse de l'ensemble des dossiers reçus, M. le Maire, représentant le pouvoir adjudicateur, lors de la séance d'attribution du 18 mai 2015 a retenu, selon les critères de jugement des offres énoncées dans le règlement de la consultation (à savoir 60 % pour le prix des prestations et 40 % pour la valeur technique de l'offre), comme étant l'offre économiquement la plus avantageuse, celle des entreprises suivantes :

Pour le lot n°01 – Voirie, Assainissement : l'Entreprise DENNI LEGOLL domiciliée 61 route de Rosheim 67870 GRIESHEIM PRES MOLLSHEIM - pour un montant de 245 545,90 € HT après négociation. (Hors option).

Pour le lot n°02 – Eclairage public : l'Entreprise SAG VIGILEC domiciliée TPE ZA sud 5 rue Louis Bahner 67600 SELESTAT - pour un montant de 16 175,67 € HT après négociation. (Hors option).

Monsieur le Maire propose aux membres de l'Assemblée de suivre les avis de la Commission d'Appel d'offres pour le lot pour lequel une entreprise est identifiée comme étant la plus avantageuse économiquement et donc d'attribuer les marchés conformément aux propositions énumérées ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ces marchés.
- **DIT** que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au Budget Primitif 2015

Vote : 12 voix POUR et 1 ABSTENTION

M. le Maire propose de créer 2 groupes de travail pour suivre les 2 chantiers en cours : L'aménagement de la place de l'Eglise, le réaménagement de la RD42.

L'aménagement de la place de l'Eglise : M. Bernard BAUR, Mme Véronique MEYER, M. Jean-Yves RETIF.

Le réaménagement de la RD42 : M. Jean-Yves RETIF, Mme Pascale HABSIGER-LECOURT, M. Gabriel ROSFELDER, M. Rémy HUCHELMANN, M. Bernard BAUR.

Toutefois, tous les conseillers seront informés des réunions de chantier et s'ils le souhaitent pourront y assister.

3. **Travaux Maison corps de Garde II**

Comme annoncé lors de l'élaboration du budget 2015, M. le Maire propose de remettre en état l'ancien local des Sapeurs-Pompiers afin de pouvoir y accueillir l'agence d'architecture de M. Christophe BULTEAU.

Plusieurs entreprises ont été contactées. 3 devis pour chaque lot ont été présentés à M. le Maire. Les entreprises les moins distantes ont été retenues.

LOT 1 : Démolition, gros-œuvre : Entreprise ERHART pour un montant de 4 210,00 € HT

LOT 2 : Plancher bois : Entreprise MEYER J-Yves pour un montant de 1 365,00 € HT

LOT 3 : Menuiseries extérieures : Entreprise MEYER J-Yves pour un montant de 11 795,40 € HT

LOT 4 : Plâtrerie faux-plafonds : Entreprise Europlac'Elec pour un montant de 6 780,95 € HT

LOT 5 : Chape, carrelage : Entreprise SCE Carrelage pour un montant de 1 052,50 € HT

LOT 6 : Revêtement de sol PVC : Entreprise Heibel et Gargowitsch pour un montant de 1 767,15 € HT

LOT 9 : Plomberie, sanitaires : Entreprise HATZ pour un montant de 2 763,64 € HT

Les devis concernant les lots 7,8 et 10 sont encore en cours d'élaboration. Ils seront présentés lors prochain conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

DELIBERE

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs aux lots présentés ci-dessus.

DIT que les crédits nécessaires à la dépense seront inscrits au Budget Primitif 2015

Vote : 9 voix POUR – 4 ABSTENTIONS

4. **Employés**

M. le Maire propose le remplacement de Madame Aurélie ROSA qui a terminé son contrat le 24 août 2015 et de nommer à ce poste une nouvelle personne. (Recrutement en cours)

Le conseil Municipal après avoir entendu M. le Maire

DELIBERE

APPROUVE l'engagement d'une nouvelle ATSEM qui prendra effet le 25 août 2015.

FIXE la durée hebdomadaire de service rémunéré à temps partiel 28.05/35 heures par semaine

AUTORISE M. le Maire à signer le contrat

CHARGE M. le Maire des décharges administratives pour ce recrutement.

Vote : 13 voix POUR

Renouvellement du contrat de Ania KANE :

M. le Maire propose de renouveler le contrat de Ania KANE pour 1 An.

Le Conseil Municipal après avoir entendu M. le Maire

DELIBERE

APPROUVE l'engagement le réengagement de Madame Ania KANE

FIXE la durée hebdomadaire de service rémunéré à temps partiel 28.05/35 heures par semaine

AUTORISE M. le Maire à signer le contrat

CHARGE M. le Maire des décharges administratives pour ce recrutement.

Vote : 13 voix POUR

M. le Maire informe au conseil Municipal, suite à l'entretien pour le poste d'adjoint technique, que M. IELMINI Sandro a été retenu pour le poste. Son contrat débutera le 01 juillet 2015.

5. **Divers**

Courriers : Une famille du village souhaite un terrain pour y construire leur maison. La Commune ne possède pas de terrain constructible à ce jour.

Chorale Eranthis : La chorale éranthis de Barr et l'orchestre de violons de l'école de musique de Dambach-la-ville organise un concert à l'église protestante de Barr le Samedi 20 juin 2015 à 20h. M. le Maire ainsi que les conseillers municipaux y sont conviés.

Marche du Député : M. Antoine HERTH, député du Bas-Rhin, Vice-Président du Conseil régional d'Alsace invite M. le Maire ainsi que les conseillers Municipaux de Gertwiller à la 8^e édition de la Marche du Député qui aura lieu le dimanche 28 juin dans le Val-de-Villé. Une participation de 12 € pour le repas est demandée.

Lotissement « les terres du Piémont » : M. le Maire fait lecture d'un mail reçu le 14 juin relatif au stationnement dans la rue des épices ainsi qu'à la vitesse des véhicules. M. le Maire informe qu'une réunion a été organisée avec le lotisseur ICADE et le bureau d'étude BEREST concernant la rétrocession du lotissement à la Commune. Les dernières réserves seront levées à l'automne 2015.

La séance est levée à 21h30

Copie certifiée conforme
Gertwiller, le 16 juin 2015

Le Maire :
Jean-Daniel HUCHELMANN